

Fondation de prévoyance Musiques-Arts

Avis à remettre aux nouveaux assurés

Maintien de votre couverture de prévoyance

Vous êtes affilié/e à l'institution de prévoyance mentionnée en titre. Si auparavant, vous étiez déjà assujettis dans le cadre de la prévoyance professionnelle, nous vous prions de bien vouloir faire transférer votre prestation de libre-passage. En vertu des dispositions légales, cette prestation de sortie doit être transférée à l'institution de prévoyance de votre nouvel employeur.

Transfert de votre prestation de libre-passage

L'institution de prévoyance de votre ancien employeur devra verser votre prestation de libre-passage à votre nouvelle caisse de pensions.

Références bancaires pour le versement de la prestation de libre-passage

Etablissement bancaire	UBS SA
NPA Localité	1211 Genève 2
IBAN	CH21 0024 0240 3687 0220 Y
En faveur de	Fondation de prévoyance Musiques-Arts
Adresse / Case postale	Rue François-D'Ivernois 7
NPA Localité	1206 Genève

Adresse de correspondance

Fondation	Fondation de prévoyance Musiques-Arts
Adresse / Case postale	c/o Kessler Prévoyance SA, Case postale 6648
NPA Localité	1002 Lausanne

Veuillez adresser cet avis à la caisse de pensions de votre précédent employeur afin qu'elle puisse procéder au versement. Si vous êtes titulaire d'une police ou d'un compte de libre-passage, vous pouvez également transmettre cet avis à l'institution gérant votre police ou compte de libre-passage.

Meilleures salutations.
(formulaire sans signature)

Vos interlocuteurs de votre Fondation de prévoyance Musiques-Arts sont à votre disposition pour tout complément d'information.

Joëlle Hadorn
T +41 21 321 66 33
joelle.hadorn@kessler.ch